

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°550 accordant une subvention de 25.000 francs à l'orphelinat de la Mission catholique (garçons)

n°550

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 mai 1947

Numéro JO  
n° 4 du 31/05/1947

Date du numéro  
31 mai 1947

### VISAS

le gouverneur de la cote français des somalis et dependances. vu l'ordonnnace organnique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par le decret du 18 juin 1884

**vule** decret du 30 decembre 1912 sur le regime financier des colonie; sous reserve de l'approbation ministerielle;

### TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de vingt-cinq mille francs (25.000 fr.) est accordée à l'orphelinat de la Mission catholique (garçons). La présente dépense est imputable

chapitre 14, article , du budge local exercice 1947)

**le gouverneurp.h.siriex**